

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 13 février 2015

Délibération n° 05-2015

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le transfert des sommes affectées aux réserves de la fondation du compte 1068 vers le compte 103171 « dotation non consommable » pour 7500,00 euros et vers le compte 195 « fonds dédiés » pour 136 746,60 euros. En conséquence, le solde du compte 1068 « réserves passe de 149 903,71 euros à 5657,11 euros.

Membres en exercice : 26 membres

Votes : 17

Pour :	17
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 février 2015

Document mis en ligne le : 25 février 2015